

Excusés : Marie Christine Denis Rouy, absente, a donné procuration à Alain Jarlier.
Sophie Benigaud, absente, n'a pas donné procuration.
William Zanutto est nommé secrétaire de séance.

1. Exonération de la part communale de la taxe foncière bâtie.

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale et notamment le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, les communes ne peuvent pas supprimer l'exonération totalement. Elles ont donc le choix entre conserver l'exonération totale ou la limiter partiellement. Le conseil municipal décide avec 14 voix pour, d'appliquer l'exonération totale de la part communale pendant deux ans pour toutes nouvelles constructions.

2. Remplacement d'adjoint administratif territorial.

Suite à la demande de mutation de l'agent en place, le poste va être vacant au 20 septembre 2021. Ce poste consiste à l'accueil et la gestion de l'agence postale complété par le travail de secrétariat sur une base horaire de 25heures/semaine. Une commission regroupant le maire, les adjoints et Guilhaume Pons sera chargée de recevoir les candidats en entretien préalable avant embauche.

3. Projet d'aménagement quartier de la côterie.

Le bureau d'étude GEOVAL a été retenu par la commission d'appel d'offre pour le suivi de ce projet. La première réunion aura lieu le mercredi 08 septembre à 9h00 en présence des membres de la commission travaux disponibles.

La famille Nugier nous informe de leur volonté de créer un deuxième accès sur la grande rue. Alain Jarlier nous indique avoir abordé avec eux la possibilité d'achat d'une partie de la parcelle AB-175. Ce terrain difficile d'accès est peu entretenu par les propriétaires. Son acquisition permettrait d'englober sa remise en état dans le projet global du quartier de la côterie. Le conseil municipal apporte son soutien à ce projet tout en soulignant la faible valeur financière du terrain.

4. Informations et questions diverses

- Travaux sur réseaux rue de Vialle : la parcelle ZC-216, constructible, n'a pas d'accès aux réseaux eaux et EDF. Il est important d'anticiper les raccordements avant la réalisation de la rue. Un surcoût est inévitable. Le conseil donne son accord.
- Alain Jarlier, Alain Mathieu et Françoise Rochette étaient présents pour la rentrée des classes. Mme Isabelle Gay est la nouvelle directrice. L'effectif 2021/2022 est de 95 élèves. En projet cette année :
 - l'apprentissage de la natation au centre aquatique de Brioude pour les classes de grande section, cours préparatoire, cours élémentaire et cours moyen soit 70 élèves. Compétence obligatoire à acquérir à l'école primaire, la municipalité financera le transport.
 - Pas de sortie de fin d'année au programme, la situation sanitaire ne permettant pas l'organisation sereine d'un tel projet.
 - Le 17 septembre : journée mondiale nettoyage de la planète, rendez-vous à l'école à 9h00 pour tous les volontaires.
 - Demande de renouvellement du réfrigérateur à la cantine. Un combiné frigo/congélateur sera acheté.
- Travaux de l'église : des travaux de remise en état intérieur sont à envisager. En effet l'humidité due aux problèmes d'étanchéité a sérieusement endommagé les murs, arches et tapisserie. Nous attendons toujours l'intervention de l'entreprise Sauvat pour les zincs. Ensuite il sera possible de chiffrer les travaux et de budgéter leur réalisation totale ou partielle.
- Dégât des eaux aux locaux des associations dans le bâtiment communal du Pont de Lamothe : les travaux sont terminés pour le local chasse. Suite à notre déclaration de sinistre, l'expert se rendra sur place semaine prochaine pour ses conclusions.
- Le jeudi 30 septembre, Orange, fournisseur d'accès fibre, sera présent toute la journée sur le parking de la salle polyvalente pour répondre à toutes les questions concernant l'installation de la fibre chez les particuliers.